Envoyé en préfecture le 31/10/2026
Reçu en préfecture le 31/10/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20261014-2026_45-DE

Délibération n° 2026-0045

Convention de mise à disposition local communal à destination de l'ACCA

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre 2026 à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 octobre 2026,

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha, Madame la première adjointe LAINE MAES Florence, et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE GUYADER Brigitte, BRUNOT Romain, CASTIONI Sophie, LE GUYADER Sammy, CALLAC Angélique, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien, JAGOREL Antonin,

Absents ayant donné procuration : Monsieur le deuxième adjoint LE FLOCH Maxime a donné procuration à Romain BRUNOT

Absents : /

Madame Angélique CALLAC a été désignée secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint

Madame le Maire expose au conseil Municipal que l'association communale de chasse agrée était depuis plusieurs années à la recherche d'un local aux fins de se réunir sur le territoire communal ; que plusieurs projets ont pu être envisagés sans qu'une solution ne soit retenue précédemment ; qu'après concertation avec la société de chasse il a pu être fait une proposition de mise à disposition d'un local communal, objet de la présente délibération ;

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de mise à disposition qui sera annexée à la présente délibération ;

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

Le secrétaire

Le maire